## Chapitre 4

# L'Internet parlementaire

Si la fonction première des députés est d'étudier les projets de lois, de les amender et de les voter, ils exercent biens d'autres fonctions. À titre de représentants du peuple, ils ont le pouvoir de voter les impôts, de contrôler l'utilisation des fonds publics en désignant un vérificateur qui fait rapport au parlement. Ils surveillent aussi les actions gouvernementales en posant des questions écrites ou orales aux ministres sur la gestion de leur ministère et en créant des commissions d'enquête. Ils siègent aussi sur les comités permanents de la Chambre où ils peuvent faire comparaître des ministres ou des hauts fonctionnaires pour les questionner sur l'application des politiques publiques.

Les députés ont aussi des fonctions de communication ascendantes et descendantes. Ils servent de courroie de transmission entre les citoyens et les administrations publiques pour les guider dans leurs démarches. Ils représentent aussi l'État auprès des citoyens. Ils doivent fournir de l'information sur les lois et les services offerts par le gouvernement. Ils participent aussi à l'éducation civique.

Nous examinerons comment Internet a été intégré dans le processus parlementaire en analysant les fonctionnalités des sites parlementaires américains, canadiens et français. Dans son rapport publié le 6 mai 2000, l'Union interparlementaire a répertorié 101

Parlements nationaux qui avaient mis des sites à la disposition de leurs citoyens, ce qui représente environ 57 % de tous les Parlements. Les Parlements sont donc beaucoup moins bien représentés que les gouvernements puisqu'il y avait 176 pays qui avaient des sites gouvernementaux. Les régions qui sont les plus dépourvues en sites parlementaires sont l'Afrique sud-saharienne où il y a seulement 33 % des pays qui disposent de sites parlementaires, l'Amérique du Sud avec 59 % et l'Asie-Pacifique, 57 %. À l'inverse, les parlements des pays d'Amérique du Nord et de la Scandinavie sont tous présents sur la Toile alors que les parlements des pays européens sont présents dans une proportion de 93 % 90.

L'Union interparlementaire a effectué une analyse des sites parlementaires de 82 pays afin de dégager les caractéristiques de leur contenu. Ces sites contenaient principalement des informations sur l'histoire du Parlement (54 %) sur les comités et commissions (70 %), une liste des parlementaires (75%) avec dans la moitié des cas des indications biographiques plus ou moins élaborées, le texte complet ou des extraits de la constitution (65 %), la distribution des sièges par parti ou diverses statistiques électorales (52 %), des informations sur les projets de lois en délibération (47 %), mais il v en avait seulement 22 % qui offraient un calendrier des activités parlementaires et 7 % qui fournissaient le texte complet des lois récemment adoptées. Ce portrait statistique montre que les sites parlementaires ne remplissent que très imparfaitement la fonction d'information des citoyens qui ne peuvent encore avoir un accès direct et immédiat aux documents qui sont débattus par leurs représentants. L'obstacle semble être beaucoup plus politique que technique, car Internet est un médium qui permet de distribuer

-

<sup>89</sup> www.ipu.org/cntr-e/web.pdf

<sup>&</sup>lt;sup>90</sup> Voir Pippa Norris, *Digital Divide?*, Cambridge, Cambridge University Press, 2001, p.134.

facilement et à peu de frais ce type d'information nécessaire au citoyen qui veut contrôler l'action des élus.

Si on en juge par les résultats de cette étude, la fonction de communication a aussi été très peu développée sur les sites parlementaires puisqu'il y avait seulement 30 % des sites qui donnaient l'adresse électronique des parlementaires et qu'il n'y avait presque jamais de liens avec les pages web individuelles des membres du Parlement. De plus, il n'y avait que 17 % des sites qui offraient la possibilité de poser des questions ou de formuler des commentaires, 3% qui contenaient un forum de discussion et enfin 2 % qui consultaient les citoyens par des sondages sur des questions d'actualité.

#### Le site du Parlement canadien

Le site du Parlement canadien est pour l'essentiel une reproduction du Journal officiel. Il se réclame de l'impartialité et se refuse à servir de lieu d'expression des opinions politiques, s'interdisant ainsi de favoriser le développement des fonctions interactives. Il a une vocation essentiellement informative en fournissant des renseignements sur l'histoire, le rôle et les activités du Sénat et de la Chambre des communes ; on y trouve l'ordre du jour, l'état d'avancement des travaux parlementaires, le texte intégral du journal des débats et les projets de lois. Ces textes sont accessibles en français et en anglais.

L'information sur les membres du Parlement est très sommaire. L'internaute peut y trouver une courte biographie des membres du Sénat, mais ceux-ci n'ont pas d'adresse électronique permettant de les contacter. Il faut souligner que cette absence de lien avec les citoyens est conforme au statut des sénateurs canadiens qui ne sont pas élus mais nommés par le Premier ministre et ne sont donc pas responsables devant le peuple. Les députés sont dotés d'une adresse électronique, mais il n'y a pas d'éléments biographiques, ni de liens avec leur page web personnelle. On suggère d'ailleurs aux internautes de se servir de la poste pour contacter leurs députés ce qui est plutôt paradoxal pour un pays qui se vante d'être à la fine point du progrès technologique.

Les sites de certains parlements provinciaux, comme celui de l'Assemblée nationale québécoise sont avancés sur le plan technologique et permettent aux internautes de suivre en direct par vidéo les travaux de l'Assemblée et des commissions parlementaires.

### Les sites du Sénat et de l'Assemblée nationale française

Les sites parlementaires français sont beaucoup plus riches et sophistiqués que le site du parlement canadien. On y exploite toutes les fonctionnalités d'Internet tant pour la diffusion de l'information que pour la communication interactive. Le site du Sénat est accessible en trois langues: le français, l'anglais et l'espagnol, alors que celui de l'Assemblée nationale comprend deux langues supplémentaires : l'italien et l'allemand. Les sites parlementaires français sont conçus comme un journal avec des rubriques qui traitent de dossiers d'actualité. On y trouve les ordres du jour, les questions orales et écrites, les projets de loi débattus et de nombreux documents archivés comme les rapports des commissions parlementaires, les traités et convention ainsi que des notices biographiques des sénateurs et des députés. Contrairement au site canadien, le site parlementaire français permet d'accéder aux pages personnelles des membres de ces deux chambres qui permettent de les connaître et de leur adresser des messages. Les pages des sénateurs sont personnalisées, alors que celles des députés sont uniformisées.

Les sites du Sénat et de l'Assemblée offrent la possibilité de suivre les séances en direct grâce à un module "real vidéo" et de s'inscrire sur une liste de d'envoi. Ils comprennent aussi un forum de discussion auquel 772 personnes avaient participé (fin mai 2001). Les deux sites disposent d'une section spéciale pour les jeunes qui vise à les intéresser au fonctionnement des institutions en leur permettant de participer à un jeu questionnaire et à un forum de discussion. Ces sites ont recours à des images animées. Durant les quatre premiers mois de 2001, le site de l'Assemblée nationale a reçu en moyenne 99,785 visiteurs uniques dont la visite a duré 14 minutes.

### Les sites du Congrès américain

Les sites des deux organes du pouvoir législatif américain se distinguent tant sur le plan visuel que sur le plan du contenu. Celui de la Chambre des représentants est terne, statique et constitué pour l'essentiel de textes, alors que celui du Sénat reproduit la structure plus dynamique d'un magazine et joue la carte de l'interactivité.

Le site de la Chambre a une fonction essentiellement informative qui est ainsi décrite en page d'accueil : "At this site you can obtain copies of House documents that the Clerk makes available as part of the official duties of this office including public disclosure. You can also find historical information about the House of Representatives and information about its Members and Committees." Ce site est particulièrement riche en documents archivés puisqu'on y trouve non seulement les projets de lois en cours mais aussi les lois adoptées par les précédents Congrès depuis 1973 de même que des statistiques électorales remontant à 1920. L'internaute pourra aussi consulter grâce à des liens éducatifs des documents historiques comme la déclaration d'Indépendance et la constitution américaine. Il pourra aussi avoir accès aux sites du Sénat, de la Maison blanche, de diverses agences fédérales etc. L'information sur les membres de la Chambre est toutefois sommaire, se résumant à de brèves notices

biographiques sans photographies. Les membres de la Chambre ne peuvent être contactés que par la poste ou par le téléphone puisqu'on ne donne pas accès directement à la page web des représentants. Ce site ne sert donc pas à améliorer la communication entre le représentant et les citoyens.

Les membres de la Chambre disposent toutefois de sites web personnels qui servent principalement à faire leur publicité en diffusant des éléments biographiques, des communiqués de presse, les projets de lois soutenus, des discours ainsi que des informations sur les services gouvernementaux. Mais ces sites évitent les discussions sur les projets de lois débattus.<sup>91</sup>

Le site du Sénat permet de retrouver la page web personnalisée de chaque sénateur. Ces pages contiennent règle générale une biographie agrémentée de nombreuses photos du sénateur, les divers comités où il siège, ses initiatives législatives, des communiqués de presse, des discours et des informations sur ses activités. Ces pages sont animées et contiennent dans certains cas un module vidéo qui montre le sénateur en action. Le site d'Hillary Clinton a été visité depuis son élection par 19559 personnes.

La page d'accueil du site du Sénat propose aussi des articles d'intérêt général qui varient d'une semaine à l'autre et qui traitent de la numismatique ou d'événements historiques, la liste des comités avec le calendrier des réunions, une description du processus législatif, un moteur de recherche permet de consulter les projets de loi. On peut aussi visiter une exposition de la collection des œuvres d'art du Sénat ou faire une visite virtuelle de l'édifice.

Les sites parlementaires que nous avons examinés sont beaucoup plus axés sur la démocratisation de l'accès à l'information que sur l'amélioration de la communication et de la participation des citoyens au processus législatif. C'est la France qui a poussé le plus

<sup>&</sup>lt;sup>91</sup> Voir D.Owen et al. "Congress and the Internet", *Harvard International Journal of Press/Politics*, vol. 4, no2, automne 1999, p. 25.

loin l'interactivité en instituant sur les sites parlementaires des forums de discussion, mais ceux-ci sont encore peu fréquentés. Le citoyen peut maintenant suivre en temps réel le processus législatif et avoir à sa disposition les textes qui servent au travail législatif. Internet comble ainsi le fossé qui séparait le citoyen de son représentant en matière d'information, mais il est toujours tenu à distance du processus délibératif. Grâce à Internet, les travaux des commissions parlementaires pourraient s'ouvrir à une participation plus directe des citoyens qui pourraient donner leur avis ou présenter des mémoires sur les sujets débattus parlementaires. Les parlementaires pourraient ainsi être en prise quotidienne avec les citoyens et élargir la délibération, comme cela s'est pratiqué sur une base expérimentale en Grande Bretagne.<sup>92</sup>

Comment Internet peut-il rendre travail parlementaire plus efficace? Comment peut-il améliorer les relations des députés avec leurs commettants et leur communication avec les différents services gouvernementaux? Le député a besoin d'informations factuelles et techniques pour participer aux discussions sur les projets de lois, pour influencer les décisions gouvernementales et servir d'intermédiaire entre ses électeurs et l'administration publique. En ayant recours aux fonctions de recherche des sites Internet de l'assemblée nationale ou du gouvernement, les députés peuvent plus rapidement trouver les informations pertinentes pour avoir une meilleure connaissance des dossiers, préparer leurs questions en Chambre ou leurs interventions dans les comités. La diffusion des adresses électroniques des membres du gouvernement et des responsables de l'administration publique favorise la transgression des barrières hiérarchiques de sorte que les députés peuvent communiquer rapidement et directement avec les ministères et les responsables des services publics pour obtenir des informations et répondre à des requêtes de leurs électeurs. Le

<sup>92</sup> www.hansard-society.org.uk/publications2.htm

député peut aussi se servir de son site Internet pour diffuser ses prises de positions auprès des militants de sa circonscription, des groupes de pression et des médias locaux même en période de session parlementaire où il ne peut être physiquement présent. Cette ubiquité virtuelle permet non seulement au député d'être en contact avec sa circonscription lorsqu'il siège au Parlement, mais elle lui permet aussi d'assumer en partie ses fonctions parlementaires tout en restant dans son milieu car il n'est plus nécessaire d'être au Parlement pour avoir accès aux informations et aux personnes clés.

L'image de la cage de verre est celle qui pourrait le mieux correspondre aux virtualités d'Internet qui devrait favoriser des communications plus directes et plus transparentes entre les citoyens et leurs représentants. Dans ce nouveau contexte, l'éloignement institutionnel de l'élu ne peut plus se justifier au nom de la distance géographique, de même la mise à l'écart du citoyen des processus d'élaboration des lois perd sa légitimité car il n'y a plus de barrières techniques à la communication et à la participation.

Si cette nouvelle technologie est avantageuse pour la collecte et la diffusion des informations, elle a aussi ses contraintes. En mettant le député à la portée d'un clic de souris, Internet amplifie le flux des messages que devra gérer le député ce qui risque d'accaparer les faibles disponibilités de temps dont il dispose. Il pourra être inondé de sollicitations provenant de groupes aux horizons divers dont il devra évaluer la pertinence. Cet afflux devra aussi être géré plus rapidement que dans le cas du courrier traditionnel car la culture Internet tolère mal les délais de réponse et il pourrait s'avérer coûteux de décevoir des électeurs qui sont de plus en plus habitués à une communication en temps presque réel.